

de prendre toutes les mesures voulues à cette fin. Je ne révélerai pas nos intentions pour l'instant, mais nous nous occupons sérieusement de la question.

Le sénateur ISNOR: Vous avez déjà conclu un marché dans le domaine du camionnage, n'est-ce pas?

M. GORDON: Un marché de quelle nature?

Le sénateur ISNOR: N'avez-vous pas fait l'acquisition de deux entreprises de camionnage?

M. GORDON: Non, nous n'avons pas encore acheté d'entreprises de camionnage. La charte des Chemins de fer nationaux leur permet de faire du camionnage dans certaines circonstances, qui varient selon les provinces. Nous sommes dans un véritable pétrin légal à cet égard. Mais dans les provinces Maritimes, nous avons entrepris le camionnage dirigé par les chemins de fer.

Le sénateur EULER: La Commission des transports exerce-t-elle quelque autorité à ce point de vue?

M. ROSEVEAR: Sur les questions de camionnage?

Le sénateur EULER: Sur les dispositions que vous pouvez prendre relativement aux prix de transport.

M. ROSEVEAR: La Commission des transports n'a aucune autorité en matière de transports routiers.

Le sénateur EULER: Mais régit-elle vos prix de transport?

M. GORDON: Nous songeons toutefois à accroître nos opérations de camionnage, ou à faire l'achat d'une entreprise de camionnage. C'est sans doute l'objet de votre question. Voulez-vous savoir si cette décision doit recevoir l'approbation de la Commission des transports?

Le sénateur EULER: Pas nécessairement. La Commission des transports doit-elle approuver les modifications que vous apportez aux prix de transport?

M. GORDON: La Commission des transports régit tous les tarifs des chemins de fer, mais non ceux des entreprises de camionnage.

Le sénateur EULER: Mais vous avez dit que vous réduisez vos prix pour résister à la concurrence.

Le sénateur BRUNT: Si la *X Motor Company* de Windsor vous accorde 90 p. 100 de ses affaires et que vous lui consentiez pour cela un prix réduit, celui-ci doit-il être approuvé par la Commission des transports?

M. GORDON: Nous consentons un prix réduit, à condition que l'autre compagnie de chemins de fer soit d'accord. Mais une fois ce prix annoncé, chacun peut en contester la validité devant la Commission des transports.

Le sénateur EULER: C'est ce que je voulais savoir.

Le sénateur BRUNT: Devez-vous demander l'autorisation formelle de ces prix réduits, ou bien attendez-vous que quelqu'un prenne l'initiative de les contester?

M. GORDON: Nous attendons qu'on en attaque la validité.

Le sénateur EMERSON: Votre déficit total a été de 29 millions l'an dernier et vous prévoyez un autre déficit de 55 millions pour l'année courante. Ne pensez-vous pas qu'il y a en ce moment une reprise des affaires? C'est ce que l'on constate aux États-Unis. Si vous pensez qu'il y aura amélioration des affaires, pourquoi prévoir un déficit de 55 millions?

Pourquoi inscrire au budget un accroissement de déficit de 25 millions lorsque vous nous dites qu'il y a des signes d'une reprise des affaires et que la plupart des hommes d'affaires sont du même avis? Fondez-vous cette estimation de 55 millions sur la concurrence de la voie maritime, ou sur l'augmentation des salaires ou des autres frais d'exploitation?